



Forte gêne d'odeur de tabac provenant du logement situé sous le mien

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 2 mars 2017

Bonjour,

J'habite une maison de ville, je suis propriétaire, le salon et les chambres se trouvent au premier étage et en dessous du salon il y a un local commercial d'environ 20m2.

Ce local vient de changer de locataire, il y a maintenant une formatrice en prothésies ongulaires qui s'y trouve depuis peu et il y a une odeur de tabac dans mon salon ! Elle fume dans son local avec ou sans élèves .

Je suis assistante maternelle agréée, j'accueille 3 enfants en plus de mon fils de 2 ans et je suis enceinte de 6 mois.

Je lui ai déjà dit que cela me dérangeait, mais elle n'est malheureusement pas très aimable et s'en fiche royalement !

Que puis-je faire ??

Réponse :

La loi Evin ne vise pas [les lieux d'habitation privés](#).

Votre situation doit se comprendre en des termes de [trouble anormal de voisinage](#) ([Article 544 du code civil](#)) dans lequel ce genre de situation requière d'être en mesure de prouver que la nuisance est anormale.

Pour ce faire, il sera nécessaire que la réalité du tabagisme ambiant puisse être constatée par la présentation de témoignages officiels ou de constat d'huissier.

Vos recours :

- [Le Conciliateur de justice](#)
- [Le Tribunal de proximité](#)
- [Le Tribunal d'instance](#)

Vous trouverez toutes les informations utiles dans la plaquette « [tabagisme passif, savoir se protéger dans les lieux d'habitation](#) »

Nous vous conseillons de vous rapprocher [d'associations d'usagers](#) susceptibles de vous accompagner dans votre problématique.

Les personnes ne souhaitant pas subir les inconvénients dus à la fumée de tabac dans les actes de la vie quotidienne doivent le faire savoir et [adhérer](#) à des associations qui les protègent pour soutenir leurs efforts. [L'antenne Ile-de](#)

Forte gêne d'odeur de tabac provenant du logement situé sous le mien

[France de DNF](#) a constitué un groupe de travail sur ce sujet.

Élément complémentaire :

La Confédération nationale du logement - <http://www.lacnl.com/>